

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS DU MARAIS POITEVIN

Notice

PREAMBULE :

Qu'est-ce qu'un habitat ?

Un habitat correspond à une unité paysagère et biologique qui présente les mêmes caractéristiques :

- abiotiques : géologiques, pédologiques, climatiques, hydrologiques
- biotiques : végétation, faune
- et anthropiques : mode d'entretien, aménagements

Plus le volet anthropique est important moins l'habitat est naturel. Cependant il est évident qu'il reste en France très peu d'habitat « sauvages », 100% naturels. Ainsi une prairie, avec toute la richesse biologique qu'elle comporte, correspond à un habitat « sub-naturel », puisque entretenu artificiellement à un stade herbacé par l'homme grâce au pâturage ou à la fauche. Trop de pression humaine peut cependant conduire à un déséquilibre et à une chute de la biodiversité ; exemple : l'amendement chimique des prairies qui favorise des espèces végétales appétentes au détriment d'une végétation plus spontanée et diversifiée.

La diversité des habitats est ainsi générée à la fois par des paramètres abiotiques, biotiques et anthropiques.

Qu'est-ce que la nomenclature Corine-Biotopes ?

Il s'agit d'une classification européenne pour désigner les milieux naturels à anthropiques. Cette nomenclature fait l'objet d'un catalogue auquel l'ensemble des environmentalistes européens se réfèrent. Chaque type de milieu inscrit dans cette classification bénéficie d'un code Corine en deux nombres intercalés par un point.

Exemples : Cor. 34.33 = pelouse calcaire sub-atlantique très sèche
Cor 82.21 = vigne

Qu'est-ce que la nomenclature Eur15 ?

Si tous les milieux bénéficient d'un code Corine, seuls ceux inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats qui correspondent donc aux habitats d'intérêt communautaire bénéficient d'un code supplémentaire lié à la nomenclature Eur 15.

Exemples : Cor. 34.33 = pelouse calcaire sub-atlantique très sèche
→ Habitat d'intérêt communautaire : code Eur 15 = 6210

Cor. 82.21 = vigne
→ Habitat d'intérêt non communautaire : pas de code Eur 15

De la même façon qu'il existe un catalogue européen qui décrit tous les codes Corine Biotopes, il existe un catalogue pour les codes Eur 15.

METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE :

D'un point de vue méthodologique cette cartographie s'est réalisée en **trois étapes** :

- la **photointerprétation** de photographies aériennes au 1/25 000 ème
- la vérification du parcellaire sur le **terrain**
- la réalisation de **relevés de végétation** sur des parcelles témoins

Echelle de rendu : les habitats sont définis à la parcelle près, au **1/25 000 ème**. Cependant, sur le marais mouillé oriental, le parcellaire est très dense avec un grand nombre de parcelles de petite taille. Aussi il est parfois défini des complexes d'habitats, c'est à dire des ensembles homogènes d'habitats présents en mosaïque de manière constante et répétée.

Les relevés de végétation, permettent de déterminer le cortège d'espèces végétales caractéristique pour chaque habitat dans un secteur donné. Ce cortège d'espèces caractéristiques est nommé par une science appelée : la Phytosociologie, qu'est l'étude des groupements de végétation. On parle ainsi de « **groupements phytosociologiques** ». Ces groupements se raccrochent également à la nomenclature européenne Corine-Biotope décrite ci-dessus.

Ainsi pour chaque habitat décrit dans cette notice, figureront :

- Le groupement phytosociologique, décliné en latin avec les noms des espèces caractéristiques
- Le code Corine-biotope, relatif à la nomenclature européenne
- Le code Eur 15, s'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire, inscrit à la Directive habitat.

Les informations cartographiques sont rentrées dans une **base de données sous SIG** (Système d'Information Géographique). L'avantage est que cette base de donnée est évolutive : elle peut être mise à jour et complétée au fur et à mesure de l'évolution du parcellaire et des informations récoltées (nouveaux relevés de végétation, données socio-économiques,...).

Le **fond cartographique** utilisé est la **BD-Topo**, fourni par l'IGN.

Les relevés obtenus lors de la phase de terrain sur l'ensemble du périmètre d'étude sont rentrés dans une **base de données sous SERENA** directement en liaison avec la base de données sous SIG.

La présentation détaillée des relevés de végétation fera l'objet d'un rapport complémentaire à cette notice.

Les habitats décrits dans cette notice sont décrits dans l'ordre dans lequel ils sont listés dans la légende de la cartographie.



Habitat d'intérêt communautaire, inscrit à l'annexe 1 de la Directive Habitats.



Habitat d'intérêt communautaire, inscrit à l'annexe 1 de la Directive Habitats comme prioritaire.



MILIEUX AQUATIQUES

H

ESTUAIRES

Localisation : embouchures de la Sèvre niortaise et du Lay

L'**habitat d'intérêt communautaire** « Estuaire » (**Code Eur 15 : 1130**) est défini comme la « partie aval d'une vallée fluviale soumise aux marées, à partir des eaux saumâtres. L'interaction des eaux douces avec des eaux marines ainsi que la réduction du flux des eaux y provoquent le dépôt de fins sédiments sous formes de replats boueux et sableux ».

L'estuaire ainsi défini inclut deux habitats de la nomenclature Corine Biotope :

Les estuaires (Code Cor. 13.2) correspondant à « l'embouchure des rivières à leur arrivée dans la mer » et **les rivières tidales** (soumises à marée) en eau saumâtres (**Code Cor. 13.11**) qui comportent les lits des rivières en eau mais pas les communautés de végétation riveraine.

H

RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET POINTS D'EAU

L'ensemble du réseau hydraulique du marais poitevin, primaire, secondaire et tertiaire et l'ensemble des points d'eau se déclinent en quatre types habitats.

Habitat d'intérêt non communautaire :

- « **lagunes industrielles** » (Code Cor. 89.2) : stations de lagunage.

Habitats d'intérêt communautaire :

- « **les eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.** (algues)» (Codes Cor. 22.12 et 22.44, Eur15 : 3140), qui correspondent aux fossés et points d'eau à faible débit d'eau courante, moyennement riches en éléments nutritifs, relativement clairs et tapissés d'algues au fond.
- « **les eaux douces eutrophes à végétation flottante et/ou enracinée** » (Codes Cor. 22.13, Eur15 : 3150), qui correspondent aux points d'eau, canaux secondaires et tertiaires à végétation aquatique dense (lentilles d'eau, Utriculaires, Potamots, Grenouillette, nénuphars,...), présentant une bonne richesse en éléments nutritifs.
- « **La végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitaires** » (Codes Cor. 24.4, Eur15 : 3260), qui caractérise les « cours d'eau des étages montagnard à planitaires avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées », soit l'ensemble du réseau primaire du marais poitevin.

H

BASSIN OSTREICOLES

Les bassins ostréicoles sont des bassins creusés pour l'élevage et l'affinage des huîtres : **Code Cor 89.1**

Ils présentent trois types d'habitats :

- Les « **eaux stagnantes, saumâtres à salées** » des bassins : Code Cor. 23
- Les berges correspondant à **des « gazons de salicornes et soudes »** (code Cor. 15.11, Code Eur 15 : 1310) et des « **fouillés des marais salés atlantiques** » (Code Cor. 15.62, Code Eur 15 1420)
- Les **bossis enherbés** recouverts par une végétation à **Chiendent** (*Elymus pycnanthus*) : Code Cor. 15.35 Code Eur 15 : 1330

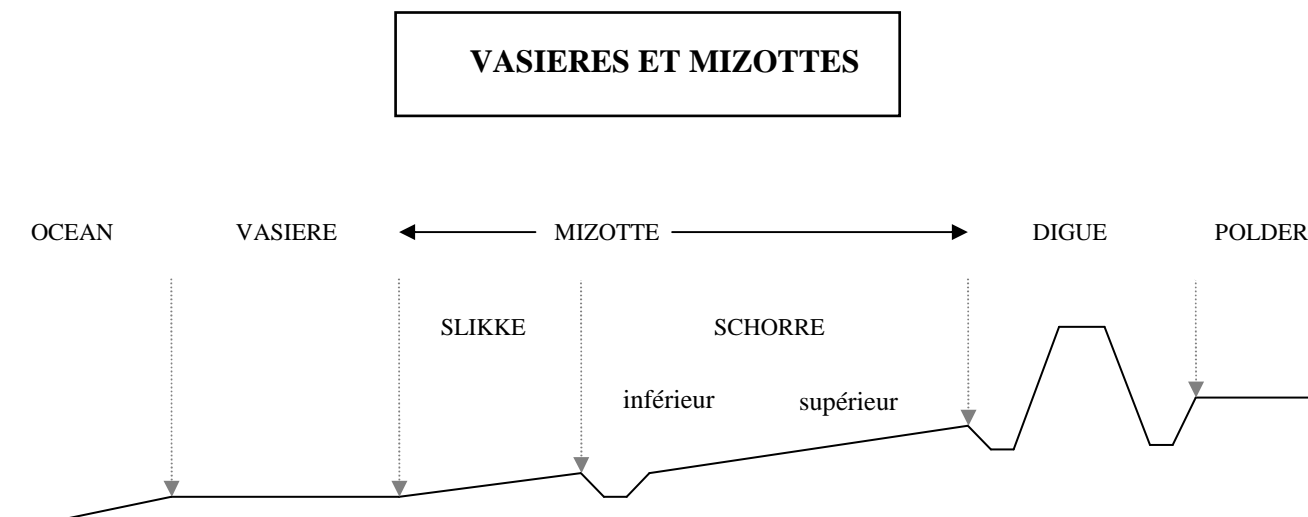


Fig 1 : PROFIL DES HABITATS DE LA BAIE D'AIGUILLON

Localisation : baie de l'Aiguillon, pointe d'Arçay, estuaires du Lay et de la Sèvre

H

SABLES ET VASES SOUMIS AUX MAREES :

Le site Natura 2000 du Marais poitevin s'arrête en limite maritime à la limite inférieure de l'estran qui correspond à la laisse des plus basses mers et qui constitue le zéro des cartes marines. Cette limite sépare la zone découvrante de la zone toujours en eau.

L'habitat « sables et vases découverts à marée basse » (**Code Cor. 14**) correspond à un habitat d'intérêt communautaire appelé « **Replats boueux ou sableux exondés à marée basse** » (**Eur 15. 1140**). Ces milieux intertidales (soumis aux marées) présentent une richesse en algues et invertébrés qui en font une zone de gagnage très appréciée par les limicoles et anatidés.

NB : les herbiers marins (zostères) qui arrivent avec la marée haute sur les vasières et bancs de sable sont inclus dans ce type d'habitat (code Corine Biotope : 11.3).

Localisation : vasières encadrant les chenaux des estuaires du Lay et de la Sèvre Niortaise et cordons de sable longeant les flèches sableuses des pointes d'Arçay et de l'Aiguillon.

SLIKKE :

La Slikke définit l'ensemble des formations végétales pionnières des vases périodiquement inondées de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay. Ces formations se composent des herbiers à Salicornes et Soude et des prairies à Spartine, deux habitats d'intérêt communautaire.

H

1- Végétation annuelles pionnières à salicorne et soude :

Phytosociologie : Ordre du *Thero-salicornietalia*, **Code Cor. 15.11**

Habitat d'intérêt communautaire, **Code Eur 15 : 1310**

→ Formations de salicornes (*Salicornia sp.*), soudes (*Suaeda maritima*) et autres annuelles colonisant les vases salées périodiquement inondées.

H**2- Prairies à spartines des vases salées côtières :**

Phytosociologie : Classe du *Spartinetea maritima*, **Code Cor. 15.2**

Habitat d'intérêt communautaire : **Code Eur 15 : 1320**

→ Prairies pérennes pionnières de la haute slikke, formées par une graminée vivace : la Spartine maritime (*Spartina maritima*).

H**SCHORRE :**

Phytosociologie : Ordre du *Glauco-Puccinellietalia maritima*, **Code Cor. 15.3**

Habitat d'intérêt communautaire : **code Eur15 : 1330**

Le schorre correspond aux « **prés salés atlantiques** » qui se situent en amont de la slikke. Moins régulièrement recouvert par la marée, le schorre présente une formation végétale homogène de graminées qui peut être fauchée ou pâturée.

En fonction du recouvrement par la marée, on distingue le schorre inférieur, davantage exposé, du schorre supérieur, plus en retrait.

1- Schorre inférieur et moyen :

Alliance phytosociologique du *Puccinellion maritima* :

→ Schorre moyen :

Prés salés dominés par une graminée : la Puccinellie (*Puccinellia maritima*) : Code Cor. 15.31

→ Bas schorre :

Groupements de transition avec d'autres espèces que la Puccinellie : Code Cor. 15.32

- Prés salés à Puccinellie, et Pourpier marin (*Halimione portulacoides*) : Code Cor. 15.321

- Prés salés à Puccinellie et Aster marin (*Aster tripolium*) : Code Cor. 15..322

- Prés salés à Puccinellie, Salicornes et Soude maritime : Code Cor. 15.323

2- Schorre supérieur :

Phytosociologie : Alliance de l'*Armerion maritima*, Code Cor. 15.33

Formations souvent riches en espèces des prés salés supérieurs.

Espèces : *Armeria maritima*, *Plantago maritima*, *Frankenia laevis*, *Artemisia maritima*, *Festuca rubra*, *Agrostis stolonifera*, *Juncus gerardi* et *Carex extensa*.

3- Groupement nitrophile de hautes herbes à Chiendent :

Formation homogène à Chiendent (*Elymus pycnanthus*) du haut-schorre : Code Cor. 15.35

4- Prés salés des estuaires à Puccinellie et Spergulaire :

Phytosociologie : Alliance du *Puccinellio-Spergularion salinae*, Code Cor. 15.34

Prés des zones à salinité et à humidité variables en particulier dans les prés salés des estuaires.

Espèces : *Puccinellia maritima*, *Spergularia marina*, *Potentilla anserina*, *Triglochin maritima*, , *Halimione portulacoides*.

5- Laises de mer des prés salés atlantiques :

Formations annuelles d'espèces pionnières colonisant les laises des marées, se constituant au sein des marais salés : Code Cor. 15.36

Espèces : *Atriplex* sp., *Beta vulgaris* ssp *maritima*, *Matricaria* *maritima*.

H

FOURRES DES MARAIS ATLANTIQUES :

Alliance phytosociologique de l'*Halimion portulacoidis*, Code Cor. 15.62

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats : Code Eur 15 1420

Végétation arbustive vivace, située le long des russons et en pieds de digues dans la partie moyenne et supérieure des prés salés littoraux de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire du Lay.

Espèces : *Halimione portulacoides*, *Athrocnemum*, *Suaeda*,...

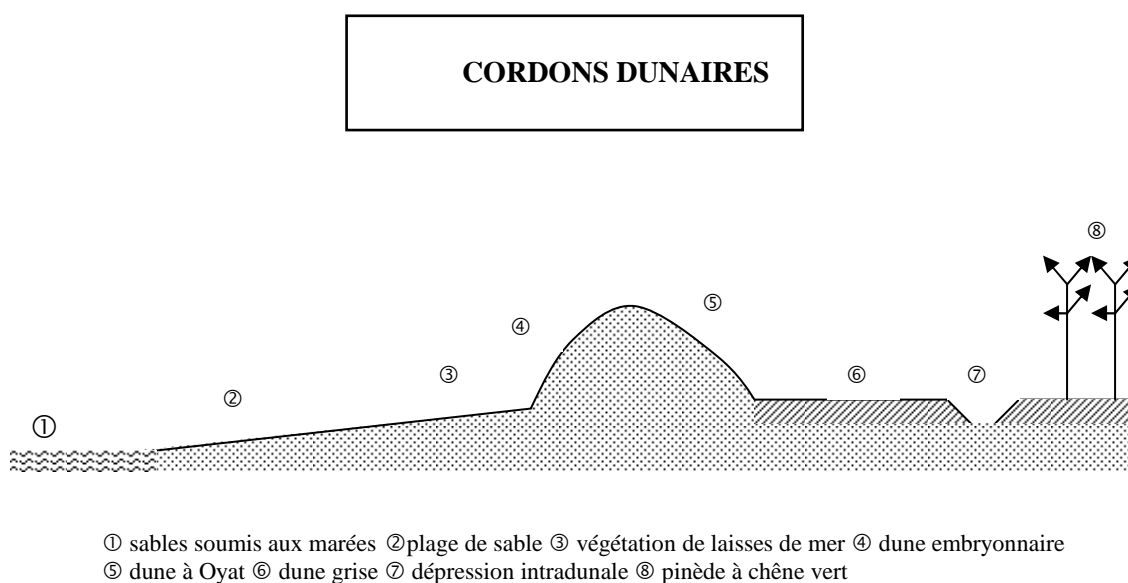


Fig 2 : PROFIL DES HABITATS DU CORDON DUNAIRE

PLAGE DE SABLE SANS VEGETATION ET LAISSES DE MER :

1- Plages sableuses dépourvues de phanérogames :

Code Cor. 16.11

2- Végétation annuelle des laises de mer :

H

Phytosociologie : Classe du *Cakiletea maritima*, Code Cor. 17.2

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats Code Eur15: 1210

Formations de plantes annuelles occupant des accumulations de débris de graviers riches en matière organique azotée. Hauts de Plages sur l'ensemble des cordons dunaires en l'absence de nettoyage des plages.

Espèces : *Cakile maritima*, *Salsola kali*, *Atriplex* sp., *Polygonum* sp., *Euphorbia peplis*, *Matthiola sinuata*, *Honkenya peploides*.

DUNE EMBRYONNAIRE ET MOBILE :

La **dune « blanche »**, prend naissance en haut de plage. Directement influencée par les vents et marées, elle est « mobile ». Seuls quelques touffes de végétation fixent le sable et c'est pourquoi elle apparaît de couleur blanche, la couleur du sable nu.

Elle présente deux cortèges de végétation distincts :

1- Dune mobile embryonnaire :

H

Phytosociologie : Association de l'*Euphorbio-Agropyretum juncei*, **Code Cor. 16.211**
Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats **Code Eur15: 2110**

Pied de la dune, se manifestant en rides ou en élévations de la surface sableuse de l'arrière plage ou comme une frange à la base du versant maritime de hautes dunes. Présence majoritaire du chiendent : *Elymus farctus*.

Espèces : *Elymus farctus*, *Euphorbia paralias*, *Medicago marina*, *Eryngium maritimum*.

H

2- Dune mobile du cordon littoral :

Phytosociologie : Alliance de l'*Euphorbio-ammophiletum*, **Code Cor. 16.212**
Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats, **Code Eur15 : 2120**

Dune blanche atlantique caractérisée par une graminée : l'**Oyat** (*Ammophila arenaria*).

Espèces : *Ammophila arenaria*, *Eryngium maritimum*, *Euphorbia paralias*, *Calystegia soldanella*.

H

DUNE FIXEE :

Phytosociologie : Alliance de l'*Euphorbio-Helichryson stoechadis*, **Code Cor. 16.222**
Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats *Code Eur15: 2130*

La **dune grise** se situe en arrière de la dune blanche, davantage à l'abri des vents et marées. Elle est stabilisée par une végétation rase homogène d'hémicryptophytes, de lichens et de mousses. La présence de lichens et d'immortelles lui confère sa couleur grise.

Espèces : *Helichrysum stoechas*, *Artemisia campestris*, *Ephedra distachya*, *Dianthus gallicus*.

H

DEPRESSION INTRADUNALE :

Les dépressions intradunales correspondent à des « pannes » ou « lettes » au cœur des dunes grises. L'humidité y est plus importante et permet le développement d'une végétation hygrophile et parfois même la présence d'une mare.

Code Cor. 16.31 à 16.35

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats **Code Eur15 : 2190**

LAGUNES

P

LAGUNE :

« Lagunes » **Code Cor. 21**

Habitat prioritaire de l'Annexe 1 de la Directive habitats **Code Eur15: 1150**

Etendues d'eau salées côtières peu profondes séparée de la mer par une barrière de sable, de galets ou de rochers. La salinité peut varier, allant de l'eau saumâtre à l'hypersalinité selon la pluviosité, l'évaporation et les apports d'eau marine lors des tempêtes ou d'un envahissement temporaire par la mer en hiver.

Localisation : Lagune de la Belle-Henriette.

P

LAGUNE ET ROSELIERE DE POURTOUR :

Complexe formé par l'étendue d'eau saumâtre (lagune Code Cor. 21) et par des roselières à Phragmites (Code Cor. 53.11) qui se développent plus ou moins d'une année sur l'autre.

TOURBIERES ALCALINES

Les sites de tourbières alcalines se situent dans le marais poitevin sur les vallées du Mignon avec la tourbière des Vieilles Herbes (commune de Prin-Deyrançon) et sur la vallée de la Courance avec les tourbières de Grange et du Bourdet (communes de Prin-Deyrançon et du Bourdet). Ces tourbières correspondent à d'anciens sites d'extraction de la tourbe comme combustible. Abandonnées depuis les années 50, ces sites évoluent pour la plupart spontanément en boisements humides tandis que les anciennes fosses d'extraction présentent avec leurs bordures un intérêt biologique fort. Ces tourbières alcalines incluent deux habitats d'intérêt communautaire.

1- Bas marais à Marisques :

H

Roselières à *Cladium mariscus* des bords des lacs, des enrichissements ou du stade dynamique de prairies humides extensives.

Phytosociologie : Association du *Cladietum marisci*, **Code Cor. 53.3**

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats : **Eur 15 7210** (« Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex Davalliana* »)

2- Bas marais alcalins :

H

Zones humides occupées principalement ou en grande partie par des communautés de petites laïches ou de mousses brunes productrices de tourbes ou de tufs. Ces formations se développent sur des sols gorgés d'eau en permanence, avec une alimentation en eau soligène ou topogène très alcalines, pauvres en nutriments, souvent calcaires. La nappe d'eau est au niveau ou légèrement au dessous ou au dessus du sol.

Phytosociologie : Alliance du *Caricion davallianae*, **Code Cor. 54.2**

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats : **Eur 15 7230** (« Tourbières basses alcalines »)

ROSELIERES, MAGNOCARICAIES ET MEGAPHORBIAIES

ROSELIERES :

Deux types de roselières se rencontrent dans le site Natura 2000 du marais poitevin :

- **la roselière à Phragmites (phragmitaie)** : alliance du *Phragmition communis* (code Cor. 53.11)
dominance quasi-exclusive de *Phragmites australis*

Présence de manière rivulaire ou plus rarement sur des parcelles entières le plus souvent en marais desséché et plus généralement à l'ouest du marais mouillé oriental.

- **la roselière à Baldingère (baldingeraie)** : alliance du *Phalaridion arundinaceae*
dominance quasi-exclusive de *Phalaris arundinaceae* (code Cor. .53.16)

Présence de manière rivulaire ou sur des parcelles entières en marais mouillé oriental et dans le marais mouillé de Nalliers-Mouzeuil.

H

MEGAPHORBIAIE :

Les mégaphorbiaies correspondent à l'évolution spontanée de **prairies hygrophiles abandonnées** qui ne bénéficient plus d'une pression d'entretien soit par le pâturage soit par la fauche. Ces « friches » hygrophiles ne présentent pas de ligneux mais un cortège de plantes herbacées hautes caractéristiques. Elles correspondent à un stade intermédiaire d'une dynamique végétale qui, en l'absence d'entretien, évoluerait vers une aulnaie-frênaie. Cependant sur substrat tourbeux, où on les rencontre principalement, cette évolution reste très lente.

Phytosociologie : Alliance du *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*, **Code Cor. 37.7 & 37.1**

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats : **Eur 15 6430** (« mégaphorbiaies eutrophes »)

Espèces : *Symphytum officinale*, *Filipendula ulmaria*, *Eupatorium cannabinum*, *Thalictrum flavum*, *Epilobium hirsutum*, *Cirsium palustre*, *Valeriana officinalis*, *Carex riparia*...

Localisation : Présence le long des canaux (code Cor. 37.7) ou de manière plus étendue (code Cor. 37.1) suite à l'abandon du pâturage ou de la fauche sur les prairies hygrophiles ou sous les peupleraies des sols tourbeux.

MAGNOCARIÇAIE :

→ Formation homogène à Laîche des rivages (*Carex riparia*).

Phytosociologie : association du *Caricetum ripario-acutiformis*, code Cor. 53.213 - Ordre du *Magnocaricetalia elatae*, alliance du *Caricion gracilis*, code Cor. 53.21

Localisation : complexe « Prairies hygrophiles-cariçaies », situé dans le marais mouillé des communes de St-Georges-de-Rex et Amuré.

PELOUSES ET PRAIRIES

Deux paramètres permettent de différencier les prairies : la salinité et le niveau d'hygrométrie.

A/ PRAIRIES DES SYSTEMES DOUX :

NB : Mise à part les pelouses calcaires décrites ci-dessous, aucune des prairies des systèmes doux n'est inscrite à l'annexe 1 de la Directive habitats.

→ **Classement en fonction du degré d'humidité (du plus sec au plus humide) :**
pelouses calcaires < prairies mésophiles < prairies mésohygrophiles < prairies hygrophiles

P

A1/ PELOUSES CALCAIRES :

« Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuisonnement sur calcaire »
 Habitat PRIORITAIRE de l'Annexe 1 de la Directive habitats : **Eur 15 6210**

- Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (Code Cor. 34.32)
- Pelouses calcaires sub-atlantiques très sèches (Code Cor. 34.33)

Localisation : sur les coteaux des îles calcaires (ex : rocher de la Dive, Chaillé-les Marais) et des vallées de la Vendée, de l'Autize et du Troussepoil.

A2/ PRAIRIES MESOPHILES ET PRAIRIES TEMPORAIRES :

Deux types de prairies mésophiles se distinguent en fonction du mode d'entretien pâturé ou fauché. Etant donné la très faible représentation des prairies mésophiles fauchées dans le site, la cartographie ne distingue pas le mode d'entretien et les regroupe toutes deux dans la catégorie « prairies mésophiles ».

De plus ces prairies correspondent le plus souvent à des prairies perturbées (non naturelles) voire même temporaires. Les prairies mésophiles temporaires sont distinguées dans la cartographie ; elles présentent régulièrement soit un semis Ray-grass/trèfle blanc, soit un semis Fétuque (genre « *Festuca arundinacea* » mais très vigoureux).

- Prairies de fauche mésophiles :

Phytosociologie : alliance de l'*Arrhenatherion elatioris*, **Code Cor. 38.2**

Ces prairies de fauche relèvent de la Directive Habitats lorsqu'elles sont traitées de manière extensive (sans semis, ni intrants) et y sont inscrites sous l'appellation : « **Prairie maigres de fauche de basse altitude** » (code **Eur 15 : 6510**). Cependant on peut considérer ces prairies maigres comme très rares dans le site du marais poitevin.

H

Espèces : **Arrhenatherum elatioris**, **Dactylis glomerata**, *Briza media*, *Cynosorus cristatus*, *Daucus carota*, *Gaudinia fragilis*, *Phleum pratense*, *Ranunculus bulbosus*, **Senecio jacobaea**, *Rumex acetosa*, *Poa pratensis*, *Poa trivialis*, **Trifolium pratense**, *Trisetum flavescens*, *Plantago lanceolata*, *Lotus corniculatus*, *Geranium colombinum*, *Festuca ovina*.

- Prairies pâturées mésophiles :

Phytosociologie : Alliance du *Cynosurion cristati*, code **Cor 38.1**

Espèces : *Achillea millefolium*, *Anthoxanthum odoratum*, **Bellis perennis**, *Briza media*, *Bromus mollis*, **Cynosorus cristatus**, *Dactylis glomerata*, *Daucus carota*, **Lolium perenne**, **Plantago media**, , *Poa pratensis*, **Trifolium repens**, *Trifolium pratense*, *Taraxacum officinale*, *Rumex acetosa*, *Daucus carota*, *Centaurea pratensis*.

A3/ PRAIRIES MESOHYGROPHILES :

L'ensemble des prairies mésohygrophiles, soit « moyennement » humides, sur substrat doux sont regroupées dans la cartographie sous l'appellation : « prairies mésohygrophiles des systèmes doux ». Elles correspondent à la catégorie des « **prairies humides eutrophes** » de la nomenclature Corine-Biotope (code **Cor. 37.2**).

Cependant plusieurs distinctions d'associations peuvent être précisées en fonction de la localisation géographique :

➔ Pelouses inondées à Agrostide et Fétuque faux-roseaux :

code **Cor. 37.242**

Cette typologie de prairies correspond aux prairies mésohygrophiles pâturées rencontrées dans les marais mouillés doux orientaux (Venise verte) et la vallée de l'Autize.

Espèces : **Festuca arundinacea**, *Agrostis stolonifera*, **Ranunculus repens**, *Oenanthe silaifolia*, *Alopecurus pratensis*, *Cardamine pratensis*, **Poa trivialis**, **Oenanthe media**, *Senecio aquaticus*, *Rumex crispus*, *Bromus racemosus*, **Carex hirta**, **Carex disticha**.

➔ Prairies humides atlantiques et subatlantiques :

Phytosociologie : Alliance du *Bromion racemosi*, code **Cor. 37.21**

Ces prairies se rencontrent à l'ouest du marais poitevin en marais doux et intermédiaires (appelés dans cette notice sub-saumâtres) à partir, d'est en ouest, des communes de Maillé et Damvix.

Deux associations sont distinguées. La première correspond aux prairies mésohygrophiles fauchées des vallées du Lay et de la Vendée. La deuxième correspond aux prairies pâturées du mésohygrophile supérieur rencontrées en zone de marais.

- Association du *Senecio aquatici-Oenanthetum mediae*

= prairies fauchées, mésohygrophiles

Localisation : vallée de la Vendée, vallée du Lay

Espèces : *Hordeum secalinum*, *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus repens*, *Oenanthe silaifolia*, *Alopecurus pratensis*, *Cardamine pratensis*, *Poa trivialis*, **Oenanthe media**, **Orchis laxiflora**, **Fritillaria meleagris**, **Senecio aquaticus**, **Lychnis flos-cuculi**, *Trifolium fragiferum*, *Rumex crispus*, *Gaudinia fragilis*, *Bromus racemosus*, *Carex hirta*

- Association de l'*Hordeo secalini-lolietum perennis*

= prairies pâturées, mésohygrophile supérieur

Localisation : marais doux à sub-saumâtres à l'ouest de la Venise verte.

Espèces : **Hordeum secalinum**, *Agrostis stolonifera*, *Ranunculus repens*, *Trifolium fragiferum*, *Rumex crispus*, *Gaudinia fragilis*, *Bromus racemosus*, *Festuca arundinacea*.

A4/ PRAIRIES HYGROPHILES :

Ces prairies très humides, longtemps en eau, se situent en marais mouillé et dans les fonds de vallée comme dans la vallée du Lay. Dans la cartographie elles sont appelées « prairies hygrophiles des systèmes doux ». Quatre groupements floristiques sont identifiés :

- Alliance du *Glycerio fluitantis-Sparganion neglecti*, Code Cor. 53.4

Formation homogène à Glycérie présente soit de manière dominante sur de grandes surfaces souvent associée à *Eleocharis palustris* dans les dépressions.

Espèces : **Glyceria fluitans**, **Eleocharis palustris**, *Ranunculus repens*, *Carex otrubae*, *Carex disticha*, *Carex hirta*.

- Association de l'*Eleocharo-Oenanthetum fistulosae typicum*, Code Cor. 53.14A

Roselière basse à dominance d'*Eleocharis* conférant à l'ensemble une structure en « brosse » caractéristique conservant toutefois une morphologie globale prairiale. Formation caractéristique des dépressions, parfois très étendues jusqu'à l'ensemble de la parcelle sur les substrats tourbeux (ex : communes du Mazeau et de Ste-Christine).

Espèces : *Oenanthe fistulosa*, *Eleocharis uniglumis*, *Eleocharis palustris*, *Agrostis stolonifera*, **Carex disticha**, *Carex otrubae*, *Glyceria fluitans*, **Mentha aquatica**, *Ranunculus repens*, *Galium palustre*, *Ranunculus flammula*, *Lycopus europaeus*, *Althaea officinalis*.

- Association du *Gratiolo officinalis-Oenanthetum fistulosae*, Code Cor. 37.23

Association intégrée à l'alliance de l'*Oenanthion fistulosae*, équivalente occidentale de l'alliance du *Cnidion venosae (dubii)* correspondant au code 37.23 de la nomenclature corine-biotope pour les groupements médio-européens atteignant l'Alsace.

Espèces : **Gratiola officinalis**, *Oenanthe fistulosa*, *Eleocharis uniglumis*, *Eleocharis palustris*, *Agrostis stolonifera*, *Carex otrubae*, *Gratiolo officinalis*, **Mentha arvensis**, *Ranunculus repens*

Localisation : vallée du Lay

- « Prairies hygrophiles de transition à hautes herbes », Code Cor. 37.25

Prairies hygrophiles récemment abandonnées évoluant vers la mégaphorbiaie ou vers un boisement.

Espèces : *Filipendula ulmaria*, *Symphytum officinale*, *Phragmites australis*....

B/ PRAIRIES SAUMATRES :

H

B1/ « PRAIRIES MESOHYGROPHILES A HYGROPHILES SUB-SAUMATRES ET EU-SAUMATRES » :

→ Classement en fonction du degré de salinité (du plus salée au moins salé) :
prairies eu-saumâtres > prairies sub-saumâtres

Ces prairies, situées à l'ouest du marais, présentent un taux de sel résiduel qui induit la présence d'une flore très spécifique, d'intérêt communautaire. Elles sont également caractérisées par un microrelief parcellaire, inhérent aux anciens chenaux de retrait de la mer, qui induit un gradient d'hygrophilie variable en fonction de la topographie. C'est cette double spécificité : salinité et variation d'hygrophilie à l'échelle locale qui confèrent à ces prairies une richesse biologique très forte.

« Prés salés thermoatlantiques », Code Cor. 15.52
Habitat d'intérêt communautaire, code Eur 15 : 1410

NB : Les prairies sub-saumâtres présentent des cortèges mixtes entre les prairies saumâtres et prairies des systèmes doux (Code Cor. 37.2)

En fonction de la micro-topographie on distingue plusieurs associations végétales :

- bourrelets de dépôt des résidus de curage des fossés en pourtour :
formations mésophiles (idem système doux).

- Marais plats (Belles) : prairies mésohygrophiles :

Prairies de fauche : association du *Trifolio squamosi-Oenanthetum fistulosae* (Dupont 1954) à *Trifolium maritimum* et *Oenanthe silaifolia*.

Prairies pâturées : association du *Carici divisae-Lolietum perennis* (de Foucault 1984) à *Carex divisa* et *Lolium perenne*.

NB : Le caractère souvent très extensif du pâturage et la mixité des pratiques (fauche + pâturage) conduit souvent à l'existence de communautés intermédiaires entre les deux associations qui sont alors parfois difficiles à distinguer sur le terrain (Terrisse et Daudon, 1993).

Espèces communes aux deux associations : *Oenanthe silaifolia*, *Carex divisa*, *Hordeum secalinum*, *Bromus commutatus*, *senecio aquaticus*, *Trifolium squamosum*, *Alopecurus bulbosus*, *Ranunculus sardous*, *Lolium perenne*.

Différentielles du *Trifolio-Oenanthetum* : *Lychnis flos-cuculi*, *Orchis laxiflora*, *Trifolium michelianum*, *Trifolium dubium*, *Alopecurus pratensis*.

Carici divisae-Lolietum perennis : disparition de ces espèces sous l'effet du pâturage et diminution de la fréquence d'*Oenanthe silaifolia* et de *Senecio aquaticus*.

L'apparition de *Cynosorus cristatus* puis de *Gaudinia fragilis* témoigne d'un caractère plus mésophile du milieu.

- **Pentes intermédiaires** : Formation mésohygrophile saumâtre :

Association de l'*Alopecuro bulbosi-juncetum gerardii* (Bouzillé, 1992) à *Alopecurus bulbosus* et *Juncus gerardi*. Ce groupement de végétation se localise sur les pentes des dépressions humides où le tassement du sol par le piétinement des animaux favorise la remontée du sel par capillarité.

Espèces accompagnatrices : *Plantago coronopus*, *Elymus repens*, *Trifolium resupinatum*, *T. squamosum*.

- **Dépressions humides** (baisses) les plus tardivement inondées au printemps :

Groupement hygrophile correspondant à l'association du *Ranunculo ophioglossifolii-Oenanthetum fistulosae* (de Foucault 1984) à *Ranunculus ophioglossifolius* et *Oenanthe fistulosa*. Les niveaux inférieurs sont caractérisés :

- Soit par la dominance d'une petite cypéracée, *Eleocharis palustris*, qui confère à l'ensemble une physionomie typique « en brosse » correspondant davantage à une parvo-roselière à morphologie toutefois prairiale. De Foucault définit ce faciès comme une sous-association qu'il nomme *Eleocharetosum palustris*. Le manuel de nomenclature européenne Corine Biotope le mentionne comme une association : l'*Eleocharo-Oenanthetum fistulosae typicum* (53.14A)

- Soit par la dominance de la Glycérie (*Glyceria fluitans*) qui correspond à un groupement semi-aquatique.

H**B2/ « ANCIEN MARAIS SALANTS » :**

Les anciens marais salants de la commune de Champagné-les-Marais présentent les mêmes habitats que les **prairies eu-saumâtres**. Cependant les baisses naturelles sont remplacées par des dépressions artificielles plus profondes liées à l'exploitation du sel. Ces chenaux présentent des formations végétales aquatiques saumâtres à Scirpe maritime.

Belles et pentes intermédiaires : formations végétales identiques à celles des prairies eu-saumâtres.

Anciens chenaux liés à l'exploitation du sel : « **Végétation à Scirpes halophiles** », alliance phytosociologique du *Scirpion maritimi*, (Code Cor. : 53.17).

FOURRES ET BOISEMENTS

H**FORET DUNALE DE PIN MARITIME ET CHENE VERT :**

Phytosociologie : association du *Pino pinastri-Quercetum ilicis*, Code Cor. 16.29 et 42.8

Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats Code Eur15: 2270

Forêts de *Pinus pinaster ssp atlantica* avec une sous-strate de *Quercus ilex*, *Arbutus unedo* et quelquefois *Quercus pubescens* ou *Q. robur* et un sous-bois de *Rubia pergrina*, *Cistus salviifolius*, *Daphne gnidium* et, dans les stations les plus acides, *Ulex europaeus*, *Cytisus scoparius*, *Erica scoparia* ou, dans les plus calcaires *Hedera helix*, *Ruscus aculeatus*. Ces forêts sont développées surtout dans les dunes internes calcaires de la côte vendéenne peu pluvieuse, des Charentes maritimes et du nord de la Gironde, en incluant les îles de Noirmoutier, Yeu, Ré et Oléron.

Localisation : Forêt de Longeville et Pointe d'Arçay.

FORET DE FEUILLUS MELANGES D'ARRIERE DUNE :

Plantations de robiniers et de peupliers : Code Cor. 83.3211 et 83.324

Frênaies-Chênaies : Code Cor. 41.2

FRENAIE MIXTE :

« Frênaies mixtes atlantiques à jacinthe » :

Phytosociologie : Alliance du *Fraxino-Carpinion*, Code Cor. 41.35

Frênaies non alluviales correspondant au faciès des chênaies mixtes à jacinthe dominé par *Fraxinus excelsior*.

TERREE, FORET ALLUVIALE D'AULNES ET DE FRENES :

Dans le marais poitevin les forêts alluviales correspondent à deux groupements de végétation, inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats de 1992 :

P

- **Forêts alluviales résiduelles** ou « Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale »: Code Corine-Biotope : 44.3 ; Code Natura 2000 Eur 15 : 91E0 ; ordre phytosociologique de l'*alnion-padion*.
- **Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves** : Code Corine-Biotope : 44.4 ; Code Natura 2000 Eur 15 : 91F0 ; ordre phytosociologique de l'*ulmenion minoris*.

H

Ces deux habitats correspondent donc à des habitats d'intérêt communautaire, le premier étant « prioritaire ».

Dans le marais poitevin, on peut dire que l'ensemble des boisements humides se raccroche à ces deux habitats, les stations les plus hygrophiles sur tourbe, correspondant aux aulnaies frênaies du type 1, d'intérêt prioritaire, et les stations moins humides, sur bri et alluvions, correspondant aux forêts mixtes du type 2. La présence de l'aulne et d'un cortège hygrophile en sous-strate caractérise l'aulnaie-frênaie tandis que la présence de l'orme et d'un cortège de boisement frais en sous-strate caractérise la frênaie mixte. Les deux formations étant dominées par le frêne.

Certains boisements sont traditionnellement traités en terrées ; les frênes sont taillés en cépées (cosses) disposés sur des levées séparées les unes des autres par des fossés et canaux, qui constituent un réseau hydraulique très dense. Ces terrées se situent en marais mouillé et sont chaque année soumises aux crues annuelles. Exploitées traditionnellement tous les sept ans, plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui partiellement abandonnées. Elles sont caractérisées par d'autres essences forestières comme le chêne pédonculé, l'aulne glutineux, l'orme champêtre et le peuplier. Le tapis de plantes herbacées est hygrophile et particulièrement développé au printemps.

H SAULAIE DES PANNES HUMIDES :

Phytosociologie : Alliance du *Salicion cinereae* , **Code Cor. 16.34 et 44.92**
Habitat de l'Annexe 1 de la Directive habitats **Code Eur15: 2190**

Saulaie se développant dans les dépressions intradunales.

FRUTICEE :

Phytosociologie : Alliance du *Pruno-Rubion fruticosi*, **Code Cor. 31.81**

Haies, friches arbustives, des sols secs, en limite de marais ou sur coteaux, caractérisées par des arbustes à baies comme : l'Épine (*Prunus spinosa*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), la Ronce (*Rubus fruticosus*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), la Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Fusain d'Europe (*Eonymus europaeus*)...

FRICHE :

Espaces agricoles en déprise occupés par une strate herbacée dense, des ronciers et/ou une lande arbustive correspondant à une fruticée.

Code Cor. 31.81 et 87.1

CHENAIE ATLANTIQUE MIXTE A JACINTHE DES BOIS :

Phytosociologie : Alliance du *Carpinion betuli*, **Code Cor. 41.21**

Forêts atlantiques sur des sols plus ou moins hydromorphes caractérisés par une dominance de *Quercus robur*, riches en *Fraxinus excelsior* avec la présence de *Hyacinthoides non-scripta*.

Localisation : Bois acidoclines de St-Denis-du-Payré.

FRENAIE-CHENAIES SUB-ATLANTIQUES DES VALLEES A AÏL DES OURS :

« Frennaie-chênaie sub-atlantique des vallées à aïl des ours »

Phytosociologie : Association du *Primulo-Carpinetum* : **Code Cor. 41.233**

Chênaies-charmaies riches en frênes, sur des sols méso-eutrophes plus ou moins humides, dans des régions sous influence atlantique modérée, installées sur terrasses alluviales et colluvions adjacentes.

Espèces : *Fraxinus excelsior*, *Quercus robur*, *Primula elatior*, *Allium ursinum*.

Localisation : coteaux frais de la vallée de l'Autize.

PEUPLERAIE :

Plantation de Peupliers en plein (Blanc du Poitou et clones) : **Code Cor. 83.321**

Sous-strate à prairie hygrophile ou mégaphorbiaies (si non entretien) sur tourbe

Sous-strate à prairie mésohygrophile ou friche nitrophile (orties et ronciers) et arbustive (taillis denses de jeunes frênes) sur substrat argilo-limoneux

PLANTATION DE FEUILLUS, PEPINIERES :

Plantation d'arbres feuillus : **Code Cor. 83.32**

VERGER :

Plantations d'arbres fruitiers de basses tiges ou de hautes tiges : **Code Cor. 83.15**

ESPACES CULTIVES

Ensemble des **cultures**, **jachères** (Code Cor. 82) et **vignes** 83.21, tous trois distingués sur la cartographie.

NB : Il est évident que les jachères et cultures peuvent s'intervertir d'une année sur l'autre et que la localisation des jachères est valable pour 2001 ou 2002 en fonction de l'année de prospection pour un secteur donné.

MILIEUX ARTIFICIALISES

Les milieux artificialisés comprennent :

- les **épandages de boues (code Cor. 86.42)** correspondant aux parcelles sur lesquelles des boues extraites du lit mineur de la sèvre au niveau de l'estuaire, ont été régaliées.

- les **remblais, décharges (Code Cor. 84.42)**

- les **carrières (code Cor. 86.41)**

- les **milieu urbanisés (Code Cor. 85.86)** qui incluent les villes, villages, habitations, sièges d'exploitation agricoles, zones d'activités, campings, parkings, jardins, hippodromes, clubs hippiques, aérodromes, bases de loisir.

COMPLEXES D'HABITATS :

Les complexes d'habitats constituent des ensembles homogènes d'habitats répartis en mosaïques sur des parcelles de petite taille, par conséquent difficiles à cartographier. L'ensemble des habitats de ces complexes a été décrit en détail dans les paragraphes précédents.

Complexe 1 : prairie mésophile – maraîchage

substrat argilo-limoneux , Codes Cor. 38.1 et 82.12

Complexe 2 : prairie mésohygrophile – peupleraie

substrat argilo-limoneux , Codes Cor. 37.21 et 37.242 et 37.25 et 83.321

Complexe 3 : prairie hygrophile – cariçaie à *Carex riparia*

substrat tourbeux, Codes Cor. 37.242 et 53.14A et 53.21

Complexe 4 : prairie hygrophile – peupleraie

substrat tourbeux, prairies hygrophiles les plus remarquables évoluant vers des mégaphorbiaies après abandon.
Codes Cor. 37.242 et 53.14A et 83.321

Complexe 5 : frênaie mixte – cariçaie à *Carex riparia*

substrat tourbeux, Codes Cor. 41.3 et 53.21

